COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MONTREUIL-EN-TOURAINE

Séance du 18 avril 2014

Date de la convocation :

10 avril 2014

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de présents : 14 Nombre d'exprimés : 15

L'an deux mil quatorze le dix-huit avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc Padiolleau, Maire.

<u>Présents</u>: M. Padiolleau Jean-Luc, M. Adumeau Jean Claude, M. Bigot Patrick, Mme Morlec Chantal, M. Derogis Philippe, Mme Cambronne-Bobin Isabelle, Mme Cicutti Mireille, M. Galimant Christian, M. Gratteau Cédric, M. Massue Jean-Emmanuel, Mme Mauchien Shirley, M. Ménard Mathieu, Mme Roquin Michelle, Mme Bernier Marie

Absente : Mme Denis Isabelle (pouvoir à M. Derogis Philippe)

Secrétaire de séance : Mme Bernier Marie

Ordre du jour :

- 1- Présentation du budget communal
- 2 Commission d'appel d'offre
- 3 Extension de la station d'épuration des Villecocqs
- 4 Questions diverses

1 – Présentation du budget communal

Monsieur le Maire explique le fonctionnement des budgets de la commune : le budget communal (le plus important), le budget assainissement et le budget du CCAS.

Le budget se scinde en 2 parties : la section fonctionnement et la section investissement. Chacune inscrit des dépenses et des recettes qui doivent s'équilibrer. Les ordres de paiements transmis à la perception sont appelés des mandats et les ordres de recettes des titres.

<u>La section de fonctionnement</u> en dépenses correspond aux charges de la vie courante, du personnel communal, des intérêts d'emprunt ...

En recette il s'agit des prestations communales proposées aux habitants (restauration scolaire, périscolaire, locations de salle), des impôts directs, des dotations de l'Etat...

<u>La section d'investissement</u>: en dépenses seront inscrits le remboursement des capitaux des emprunts, les équipements, les acquisition de terrain, les constructions et les travaux de voirie...

En recettes : les subventions, les taxes d'aménagement, le FCTVA, les emprunts et l'excédent capitalisé..

Les dépenses inscrites en investissement permettent, l'année suivante, de récupérer la TVA à hauteur de 15 % par le Fonds Compensatoire de la TVA.

La comptabilité des dépenses et des recettes est gérée en Mairie mais également en Perception. En début d'année suivante le compte administratif (établi par la Mairie) et le compte de gestion (établi par le Perception) sont présentés au conseil municipal qui doit les approuver. Ces documents doivent être en tout point conformes. Ils représentent l'activité budgétaire de la commune de l'année passée

2 - Commission d'Appel d'Offre

Le Maire explique aux conseillers municipaux que la Préfecture fait observer que l'élection des membres de la commission d'appel d'offre en date du 4 avril 2014 n'est pas conforme dans le sens où il n'a pas été procédé à la désignation des membres titulaires et suppléants d'une part et d'autre part que le nombre des membres est insuffisant puisque la commission doit comprendre 6 membres dont 3 titulaires et 3 suppléants, le Maire étant Président de droit.

Il convient de procéder à de nouvelles élections :

Sont élus à l'unanimité, en tant que membres titulaires :

- Patrick BIGOT, 1er adjoint
- Chantal MORLEC, 2ème adjointe
- Jean Claude ADUMEAU, 3ème adjoint

sont élus à l'unanimité en tant que membres suppléants :

- Philippe DEROGIS, 4ème adjoint
- Michelle ROQUIN, conseillère municipale
- Mireille CICUTTI, conseillère municipale

3 – Extension de la station d'épuration des Villecocqs

Monsieur le Maire expose au conseil municipal le projet d'extension de la station d'épuration des Villecocqs. Vu l'article L. 2122-21-1 du CGCT, qui prévoit que la délibération du conseil municipal chargeant le Maire de souscrire un marché déterminé peut être prise avant l'engagement de la procédure de passation de ce marché.

La station d'épuration des Villecocqs initialement prévue pour 300EH ne permet plus de répondre aux besoins de la commune. Il s'avère nécessaire de prévoir une extension à hauteur de 550EH. le système de filtration doit être remis en conformité.

Monsieur le Maire indique que le coût prévisionnel est estimé à 290 000 € HT correspondant à l'acquisition d'un terrain, aux travaux d'extension et au matériel spécifique d'exploitation. Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif de l'assainissement chapitre 21.

Monsieur le Maire précise que la procédure utilisée sera l'appel d'offres ouvert.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide :

- d'autoriser le Maire à engager la procédure de passation du marché public, de recourir à la procédure d'appel d'offres ouvert dans le cadre du projet d'extension de la station d'épuration des Villecocqset dont les caractéristiques essentielles sont énoncées ci-dessus ;
- d'autoriser le Maire à signer le marché à intervenir.

4 – Questions diverses

- *Organisation des commissions*: Les convocations aux commissions parviendront par mail pour les membres en possédant une. Un compte-rendu sera ensuite rédigé et assorti d'une page de signatures des membres présents. Les documents seront, ensuite, mis à disposition dans un classeur prévu à cet effet dans la salle du conseil.
- *Election CCVA*: Monsieur Verne a été élu Président à 21 voix contre 19 voix pour Monsieur Boutard. 10 Vice-Présidents sont élus dont Patrick Bigot. Le Maire conserve une invitation permanente pour assister aux bureaux communautaires, les conseils communautaires restent ouverts à tout public.

La séance est levée à 20h 30

Jean-Luc Padiolleau – Maire	Patrick Bigot – 1 ^{er} Adjoint	Chantal Morlec – 2ème Adjoint
Jean-Claude Adumeau — 3ème Adjoint	Philippe Derogis – 4ème Adjoint	Marie Bernier
Isabelle Cambronne-Bobin	Mireille Cicutti	
Christian Galimant	Cédric Gratteau	Jean-Emmanuel Massue
Shirley Mauchien	Mathieu Ménard	Michelle Roquin